



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau

Niveau : Alerte



Interdit :



Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, espaces verts, rond-points



Interdiction d'utiliser les douches de plage



Interdiction (sauf impératif sanitaire et de sécurité) de nettoyer les terrasses, façades et voiries



Interdiction (sauf impératif sanitaire, alimentaire ou technique) de nettoyer les engins nautiques et les véhicules en dehors des installations professionnelles de lavage qui justifient le recyclage de l'eau à 70%



Interdiction de faire fonctionner les fontaines en circuit ouvert (autorisé en circuit fermé)



Interdiction de vidanger et de remplir les piscines, sauf pour le premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions. La mise à niveau est tolérée entre 20h et 8h



Les travaux, les seuils et les rejets dans les cours d'eau sont totalement interdits sans autorisation administrative.



Limité :



Limitation des usages industriels et commerciaux au strict nécessaire



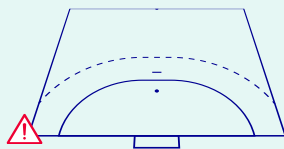
Limitation arrosage des plantations d'arbres de moins de 3 ans interdit de 11h à 18h



Limitation Remplissage des cuves à eau et citernes interdit de 11h à 18h



Limitation des usages agricole Réduction minimale de 30% des volumes prélevés, par l'interdiction de prélever de 11h à 18h sauf dérogation*



Limitation Arrosage des terrains de sport interdit entre 8h et 20h

Autorisé :



Autorisé Arrosage des potagers et des jardins maraîchers

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers



*Pour plus d'informations

www.aude.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM de l'Aude

Version : février 2025